

Rome, le 30 août 2019,

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
pour la zone Europe du Sud-Est

*Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre,
Croatie, Grèce, Israël, Italie, Jérusalem, Kosovo,
Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie*

À

Mesdames les cheffes d'établissement,
Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames les directrices d'école,
Messieurs les directeurs d'école,

Réf. : 2019-2020/01/ PK

Objet : Note d'accueil et informations administratives de rentrée

Pour ma dernière année d'exercice sur la zone Europe du Sud Est, je tiens à saluer **l'ensemble des personnels de nos établissements** à qui je souhaite une **excellente rentrée scolaire 2019**.

Le bureau de l'IEN souhaite la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés et aux personnels de direction qui nous rejoignent. C'est le cas des chefs d'établissement à Athènes, Belgrade, Jérusalem et Turin et des directeurs à Bucarest et à Ankara. Nous saluons également la récente nomination d'un nouveau proviseur au lycée Chateaubriand de Rome en remplacement de François Vidal qui retrouve la direction du secteur Europe après deux années passées à la tête de l'établissement mutualisateur.

Le bureau de l'IEN (inspecteur, CPAIEN et assistante) est à votre disposition, autant que de besoin, sur chaque dossier relevant de notre compétence. L'échange avec des collègues solidement implantés dans votre environnement de proximité est également une source d'aide précieuse.

Le carnet de rentrée de la ZESE sera mis à jour et transmis aux établissements, dès le retour de l'ensemble des questionnaires de début d'année renseignés par vos soins. Dans l'immédiat, la version 2018/2019 reste par défaut le document de référence pour vos contacts. J'attire votre attention sur **la rigueur nécessaire dans la transmission des données fournies par chaque équipe de direction et son secrétariat**, gage du bon fonctionnement de la communication entre établissements, toutes catégories de personnels confondus.

Le séminaire de rentrée se tiendra à Sofia en octobre, le regroupement des directeurs sera positionné en marge du séminaire dans la semaine du 15 au 18 octobre. Les sujets du moment seront alors partagés : bilan des suivis d'homologation, plan de formation et suivi des personnels, évaluation des élèves, instruction dès trois ans, projets de zone et leur déclinaison, évolution préconisée des parcours linguistiques...

Le service pédagogique de l'AEFE transmettra cette année une note de rentrée conjointe à l'ensemble des zones du réseau AEFE. Cette initiative, saluée par les IEN, permettra de compléter les données générales par une focalisation sur les problématiques de chaque zone.

Vous veillerez à prendre connaissance du message de rentrée du directeur de l'AEFE, mis en ligne dimanche 1^{er} septembre sur le site www.aefe.fr, dans le cadre de la journée de pré-rentrée lundi prochain.

Je vous transmets les documents administratifs nécessaires pour le bureau de l'IEN (FIR et fiche école).

Cette année la formation initiale **des recrutés locaux entrant dans le métier** intègre également les personnels enseignants du secondaire.

Afin de les recenser, nous vous délivrons en annexe un tableau qui recueille précisément, en fonction des degrés d'enseignement et des disciplines, **l'ensemble des enseignants non titulaires répondant à ce profil.**

Ces données serviront à la fois aux formateurs de la zone pour la prise en charge et le suivi de ces personnels sur deux ans, mais aussi aux corps d'inspection (IEN, IA/IPR) dans le cadre de leur préparation de missions.

Bien cordialement à tous, excellente rentrée.

Philippe KEREBEL

Informations administratives

Les coordonnées du bureau régional de l'Inspection :

Tout courrier sera adressé à l'attention de :

**Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale
Via di Villa Patrizi, 9
00161 – Rome (Italie)**

Téléphone :
00 39 06 441 604 317 (assistante IEN)
00 39 06 441 604 303 (bureau de l'IEN)
00 39 334 901 55 42 (portable IEN)
00 39 347 440 61 14 (portable CPAIEN)

Les communications électroniques à privilégier se feront aux adresses suivantes :

IEN : Philippe KEREBEL ien.rome.aefe@gmail.com ou ien.zese@aefe.fr

Assistante IEN : Marion FILHASTRE marion.filhastre@lycee-chateaubriand.eu

Contact du CPAIEN de la zone : Yvan CROSSOUARD cpaien.zese@gmail.com

Je vous demande de **mettre systématiquement en copie tout courrier** (sauf s'il revêt un caractère particulièrement confidentiel) **à l'attention de l'assistante de l'IEN**, afin de faciliter une bonne communication, notamment lors de nos nombreux déplacements.

Correspondance administrative :

Les enseignants sont sous l'autorité du seul chef d'établissement ; sauf instructions précises contraires, le courrier suit **la voie hiérarchique**. Ne traiter qu'un seul objet par lettre. Les documents à fournir (notamment pour l'accompagnement et l'évaluation des personnels), **doivent transiter par le directeur** et non de l'intéressé à l'IEN. Regrouper les documents en un seul envoi est un gain de temps pour tout le monde ; aussi, je vous invite à respecter ce mode de fonctionnement. A titre exceptionnel, ou dans les cas d'urgence, déroger à ce principe reste possible.

J'attire enfin votre attention sur la **transmission dans un délai raisonnable des protocoles de visites aux enseignants** et **le respect de ces derniers** qui s'avère très variable d'un établissement à l'autre, voire d'un enseignant à l'autre au sein d'un même établissement.

Rappel des documents à retourner aux dates fixées

La fiche individuelle de renseignements (FIR) est à compléter **par chaque enseignant** en **version numérique**. Charge aux directeurs de déposer l'ensemble des FIR complétées **sur le drive partagé avec l'IEN** dans le dossier « enquête de rentrée » **pour le 23 septembre 2019**.

Documents à renseigner par les directeurs ou chefs d'établissement à déposer sur le drive partagé :

- La fiche école à transmettre **pour le 16 septembre 2018**. **La rigueur et la précision des données fournies est une condition essentielle d'une base de travail fiable et un gain de temps pour nos échanges ultérieurs.**
- Le tableau indicatif des obligations réglementaires de service (108 H) pour l'école sera délivré **dès que finalisé par vos soins**.
- Le calendrier des réunions institutionnelles de l'établissement sera déposé dès sa parution. Le conseil de cycle 3, avec la présence de professeur(s) de 6^{ème} identifié(s) fera l'objet d'un suivi rigoureux, afin de donner à cette instance tout le poids qui lui incombe au sein de nos établissements « pilotes ».

Je vous remercie de nous informer de tout changement de calendrier au début ou en cours d'année scolaire.